



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 656 857 A5

⑤ Int. Cl.4: B 65 D 77/06
B 65 D 5/68
B 65 D 5/60

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑲ Numéro de la demande: 3248/84

⑦ Titulaire(s):
Société des Produits Nestlé S.A., Vevey

⑳ Date de dépôt: 05.07.1984

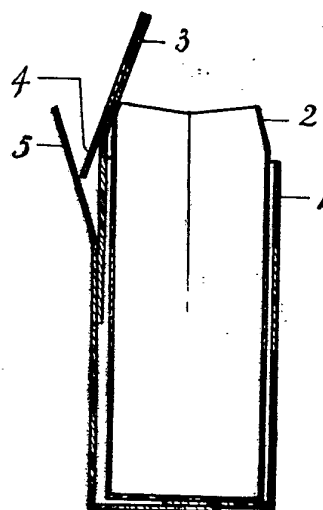
㉑ Brevet délivré le: 31.07.1986

㉒ Inventeur(s):
Ackermann, Horst Wilhelm, Orbe
Masek, Petr, Yverdon
Servaux, Jean, Savigny

㉓ Fascicule du brevet
publié le: 31.07.1986

⑤④ Emballage.

⑤⑦ Emballage constitué d'une enveloppe extérieure (1) relativement rigide et d'un sachet intérieur (2) souple dans lequel l'enveloppe extérieure est munie d'au moins un volet (3) dont le rabattement pour la fermeture pince une extrémité du sachet.



REVENDEICATIONS

1. Emballage constitué d'une enveloppe extérieure relativement rigide et d'un sachet intérieur souple, caractérisé par le fait que l'enveloppe extérieure est munie d'au moins un volet dont le rabattement pour la fermeture pince une extrémité du sachet.

2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'enveloppe comprend un volet muni d'un prolongement et un organe flexible coopérant avec le prolongement du volet pour maintenir ce dernier en position ouverte ou fermée.

3. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'enveloppe comporte une feuille repliée sur elle-même de manière à former un volet et, en position de fermeture, deux volumes parallélépipédiques coopérant entre eux pour pincer l'extrémité du sachet.

4. Emballage selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le volet est solidaire d'un des volumes parallélépipédiques et que l'extrémité du sachet est partiellement collée aux volumes parallélépipédiques de sorte que l'ouverture du volet entraîne l'ouverture du sachet.

La présente invention concerne un emballage constitué d'une enveloppe extérieure relativement rigide et d'un sachet intérieur souple.

On connaît déjà de nombreux emballages dont le but est d'améliorer l'étanchéité dudit emballage après le conditionnement du produit et le scellage du sachet intérieur. Le brevet US 2463313 concerne notamment un tel procédé, selon lequel on assure une bonne étanchéité grâce à une manière spécifique de pliage et d'application de chaleur et de pression sur le sachet intérieur. Cependant, aucun brevet publié actuellement ne mentionne le problème qui naît lors de la première ouverture d'un emballage, lorsqu'on souhaite conserver le produit ainsi disponible dans son emballage d'origine. Le problème à la base de la présente invention est donc de trouver un emballage du type à refermeture, garantissant une bonne étanchéité et imperméabilité, c'est-à-dire une bonne durée de vie du produit après ouverture de l'emballage. Il faut d'autre part disposer d'un emballage de maniement assez simple pour le consommateur et dont le prix soit suffisamment attractif par rapport à ce qui existe actuellement sur le marché. L'emballage du type à refermeture selon la présente invention permet de mettre à disposition des consommateurs un tel emballage.

Dans l'emballage selon l'invention, l'enveloppe extérieure est munie d'au moins un volet dont le rabattement pour la fermeture pince une extrémité du sachet.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'invention.

La fig. 1 représente en coupe verticale une forme d'exécution de l'emballage selon l'invention, ouvert.

La fig. 2 représente l'emballage de la fig. 1, fermé.

La fig. 3 représente en coupe verticale une autre forme d'exécution de l'emballage selon l'invention, fermé.

La fig. 4 représente l'emballage de la fig. 3, ouvert.

Le sachet intérieur est de préférence un sachet à soufflets, fabriqué à partir d'une feuille mince de 0,02 à 0,3 mm d'épaisseur.

La nature de cette feuille dépend du produit à emballer: papier éventuellement enduit, matière plastique telle que polyester, métallisée le cas échéant, complexe d'aluminium, etc., suivant que le sachet doit être étanche à l'humidité et/ou à l'oxygène par exemple.

Pour la fabrication, il y a généralement avantage à ce que la feuille soit thermosoudable.

Par exemple, une bande est repliée longitudinalement sur elle-même et scellée bord à bord, puis scellée transversalement à une ex-

trémité après formage des soufflets latéraux, ensuite de quoi le sachet est rempli et scellé transversalement à l'autre extrémité. Pour l'emballage selon l'invention, il est préférable que l'extrémité inférieure soit aplatie pour s'adapter au fond de l'enveloppe extérieure.

Une autre méthode de formation d'un sachet à soufflets consiste à plier longitudinalement les deux bords d'une bande sur la profondeur des soufflets, puis de plier la bande transversalement de façon à faire se rejoindre les bords latéraux à l'intérieur et à les souder ensemble. Le sachet est alors ouvert à une extrémité par laquelle il est rempli, puis cette extrémité est scellée et de préférence aplatie pour former le fond.

En variante, la partie supérieure du sachet est munie d'un organe de déchirage tel qu'un fil ou une bandelette. Sinon, le sachet scellé peut être ouvert en coupant la partie supérieure.

L'enveloppe extérieure est essentiellement constituée d'au moins une feuille relativement rigide de carton, de carton couché ou enduit, de matière plastique par exemple, de 0,4 à 1,5 mm d'épaisseur. Dans une forme d'exécution préférentielle, elle présente une base carrée ou rectangulaire et le volet de fermeture se trouve au sommet.

Dans une première forme d'exécution (fig. 1, 2), l'enveloppe extérieure 1 entoure un sachet 2 en laissant libres les côtés de celui-ci. Dans la forme d'exécution représentée au dessin, l'enveloppe est faite de deux feuilles collées ensemble au niveau du fond, de manière à pouvoir remplir par le fond avant collage. En variante, si le remplissage s'effectue par le haut, l'enveloppe 1 est faite d'une seule feuille.

L'une des faces de l'enveloppe 1 comprend un volet 3 muni d'un prolongement 4 et un organe flexible 5 coopérant avec ce dernier pour maintenir le volet 3 ouvert ou fermé. L'extrémité supérieure du sachet 2 est collée à l'enveloppe 1 du côté du volet 3.

Dans la position représentée à la fig. 1, l'emballage est ouvert, et l'organe flexible 5 le maintient dans cette position. Pour fermer l'emballage, on rapproche le haut des faces de l'enveloppe 1 et on rabat le volet 3 au-delà du point mort de l'organe flexible 5, comme représenté à la fig. 2, de sorte que le volet 3 est maintenu en position fermée. L'extrémité du sachet 2 est alors repliée et pincée par le volet 3, assurant une bonne fermeture de l'emballage.

Dans une autre forme d'exécution (fig. 3 et 4), l'enveloppe extérieure entoure un sachet sur au moins quatre côtés, constituant une boîte. Une partie de cette enveloppe est repliée en position de fermeture (fig. 3) selon les arêtes 6, 7, 8, 9, puis est collée à la paroi extérieure, formant un volume parallélépipédique A. Une autre partie de l'enveloppe est repliée selon les arêtes 10, 11, 12, 13, 14 et collée à la paroi extérieure, formant un volume parallélépipédique B et un volet 15. L'extrémité 16 du sachet intérieur est collée au volume A le long de l'arête 8 et au volume B le long de l'arête 13. En position fermée, cette extrémité est pincée entre ces volumes.

Le fonctionnement de l'ouverture est le suivant:

On soulève le volet 15 qui pivote autour de l'arête 10. Le contour du volume B se comporte comme un parallélogramme déformable dont les pivots fixes sont les arêtes 10 et 14 et les pivots mobiles les arêtes 12 et 13. Cela signifie que la partie comprise entre les arêtes 12 et 13 pivote vers le haut et la gauche. En raison du collage le long de l'arête 13, la partie gauche de l'extrémité du sachet 16 suit ce mouvement et, en raison de sa constitution à soufflet, le sachet tend à s'ouvrir des deux côtés. La partie droite de l'extrémité du sachet 16 est entraînée vers le haut par sa partie gauche et, en raison du collage le long de l'arête 8, la partie entre les arêtes 7 et 8 est d'abord tirée vers le haut. Comme avec le volume B, le contour du volume A constitue un parallélogramme déformable autour des pivots fixes 6 et 9 et la partie comprise entre les arêtes 7 et 8 pivote vers le haut et la droite. En écartant le volet 15 et le volume A, on obtient une ouverture totale représentée à la fig. 4, où les volumes A et B sont complètement aplatis.

Fig-1

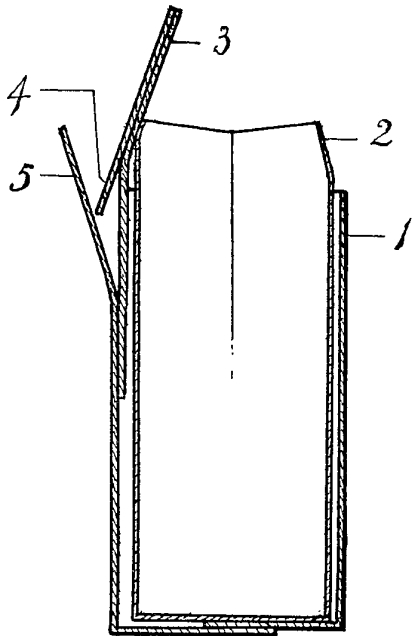


Fig-2

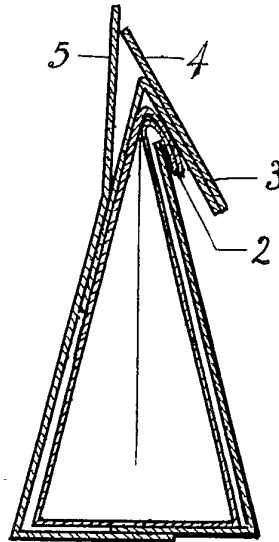


Fig-4

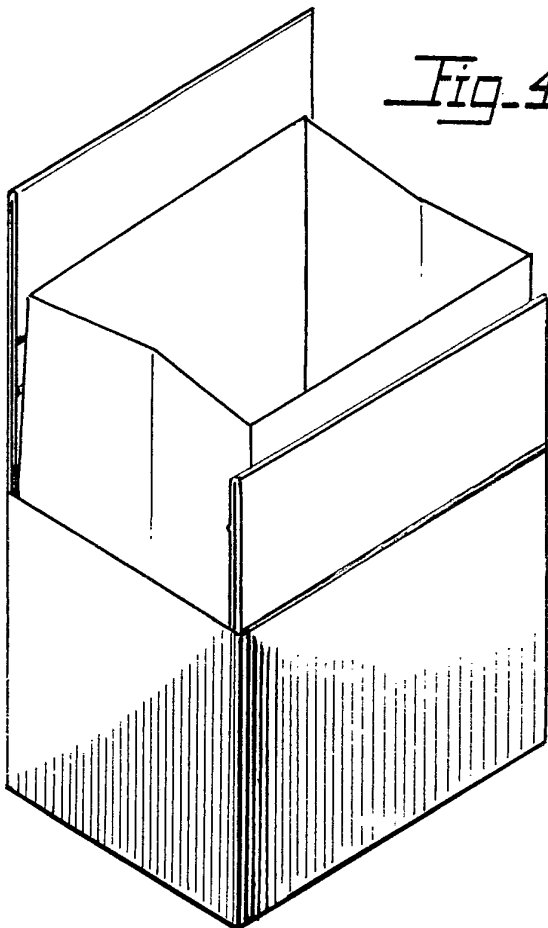


Fig-3

